



ARRIVÉE  
16 FEV. 2007  
D.I.R.E.N.

Asc

AT  
ASC

Curieux de Parc ?  
Inscrivez-vous sur  
notre site internet

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale  
de l'Environnement d'Alsace  
8, rue Adolphe Seyboth  
67080 STRASBOURG CEDEX

- Armorique
- Avesnois
- Ballons des Vosges
- Boucles de la Seine Normande
- Breme
- Brière
- Camargue
- Caps et marais d'Opale
- Causse du Quercy
- Chartreuse
- Corse
- Forêt d'Orient
- Gâtinais français
- Grands Causses
- Guyane
- Haut-Jura
- Haut-Languedoc
- Haute-Vallée de Chevreuse
- Landes de Gascogne
- Livradois-Forez
- Loire-Anjou-Touraine
- Lorraine
- Luberon
- Marais du Cotentin et du Bessin
- Martinique
- Massif des Bauges
- Millevaches en Limousin
- Montagne de Reims
- Monts d'Ardèche
- Morvan
- Narbonnaise en Méditerranée
- Normandie-Maine
- Oise Pays de France
- Perche
- Périgord-Limousin
- Pilat
- Queyras
- Scarpe-Escaut
- Vercors
- Verdon
- Vexin français
- Volcans d'Auvergne
- Vosges du Nord

Dossier suivi par : Sébastien MORELLE  
Tél direct : 03 88 01 47 36  
Courriel : [s.morelle@parc-vosges-nord.fr](mailto:s.morelle@parc-vosges-nord.fr)

SM/SS  
Le 29 janvier 2007.

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre le compte rendu du comité de pilotage du 28 novembre 2006.

Le document d'objectifs est aujourd'hui validé, il représente un véritable projet de territoire pour les communes du site Vosges du Nord et une trame de travail pour les années à venir concernant la gestion/conservation des forêts et des fonds de vallées.

En tant qu'élu du Sycoparc, et nouveau président du comité de pilotage, j'aurai à l'avenir la responsabilité et le plaisir de coordonner sa mise en œuvre. A ce titre, je reste à votre disposition, tout comme l'équipe technique du parc, pour vous aider à décliner, sur votre territoire et dans vos projets, les objectifs du programme Natura 2000. La préservation de notre patrimoine naturel et de nos ressources est bien entendu l'affaire de tous, elle repose, tout comme la réussite du programme Natura 2000, sur la mise en cohérence des politiques et des actions, et la nécessaire synergie entre les acteurs.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

  
Daniel Bastian  
Président du comité de pilotage  
« Vosges du nord »



## Compte rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Vosges du Nord » du mardi 28 novembre 2006

### Présents

Messieurs Christian DRONNEAU, service environnement du Conseil Régional d'Alsace  
Jean MICHAELY, maire de la commune de La Petite Pierre  
Philippe HEIL, commune de Neuwiller-les-Saverne  
Edouard JUNG, maire de la commune d'Eschbourg  
Daniel BASTIAN, maire de la commune de Dossenheim-sur-Zinsel  
Henri WOLFF, commune de Saint-Jean-Saverne  
Arsène JOSEPH, maire de la commune d'Eckartswiller  
Monsieur DESTRAY, Préfecture de la Région Alsace  
Hugues TINGUY, Direction Régionale de l'Environnement d'Alsace  
Régis CREUSOT, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Bas-Rhin  
Madame Maryse LUXEREAU, Direction Départementale de l'Équipement du Bas-Rhin  
Monsieur BERGER, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Bas-Rhin  
Frédéric GUERIN, Directeur de l'Agence ONF de Saverne  
Dominique BEINSTEINER, Conseil Supérieur de la Pêche  
Jean-Luc HAMANN, Délégation Régionale de l'Office National de la Chasse Alsace-Lorraine  
Francine LOEGEL, Union nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction  
Gérard LACOUMETTE, Alsace Nature  
Yves MULLER, Ligue pour la Protection des Oiseaux – Alsace  
Gérard LANG, Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin  
Lionel REYSER, Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la protection du milieu aquatique

### Excusés

Jeannot SCHNELL, Maire de la commune de Ernolsheim-les-Saverne  
Bernard JUNG, Maire de la commune de Schoenbourg  
Thierry CARBIENER, Maire de la ville de Saverne  
Jean-Paul WANTZ, Maire de la commune de Dettwiller  
Jean-Charles ERNST, Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute Zorn  
Pierre KAETZEL, Président de la Communauté de Communes de la région de Saverne  
Gaston DANN, Président de la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre  
Monsieur ASAEL, Centre Régional de la Propriété Forestière  
Monsieur SCHWAB, Conseil Général du Bas-Rhin  
Groupe d'Etudes et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA)  
Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin  
Benoît DHUME, service des rivières, antenne de Haguenau  
Pierre KAETZEL, président de la Communauté de Communes de la région de Saverne  
Conservatoire des Sites Alsaciens  
Jean SIMON, Président de la Fédération du Club Vosgien

M. le Sous-Préfet introduit la séance et présente l'ordre du jour. Quatre points seront successivement abordés lors de ce Comité de pilotage :

- la présentation par Sébastien Morelle du cd-rom, outil de communication reprenant le contenu du DOCOB ;
- la validation officielle du document d'objectifs ;
- l'élection du nouveau Président du Comité de pilotage ;
- le rappel des actions prévues dans le cadre du DOCOB pour les années 2007-2008.

## I. Présentation du cd-rom

M. MORELLE présente de façon assez succincte le contenu du cd-rom, ses principes d'utilisation, ainsi que ses fonctionnalités. Comme il le rappelle, ce support original a été conçu pour des raisons d'ordre pratique (une cartographie sur support papier n'aurait pas pu être lisible à l'échelle du site) et financier (économie des coûts d'impression de ce document de plus de 200 pages).

Ce document contient à la fois des éléments cartographiques (carte des habitats Natura 2000, de zones humides, localisation des espèces d'intérêt, des enjeux, ...), présente in extenso les différentes parties du DOCOB (état des lieux, objectifs, ...) et récapitule l'ensemble des contrats et des chartes qui seront proposés. On trouve enfin des liens utiles (site de la DIREN) et quelques documents annexes.

Une première question est posée par M. BERGER : il se demande si tous les sentiers de randonnée, de VTT figurent aussi sur la cartographie présentée ? Comment le Parc a-t-il pu obtenir ces données ?

M. MORELLE confirme que ces données figurent bien sur la cartographie (pour la randonnée, il s'agit des sentiers du Club vosgien). En ce qui concerne la provenance et les droits d'utilisation des données cartographiques, le Parc dispose de différentes conventions de partenariat avec divers organismes.

M. MORELLE évoque également une des limites de la cartographie sur cd : l'actualisation des données. En effet, certaines données du cd-rom seront rapidement désuètes (évolution des chemins de randonnée par exemple, de la distribution des espèces, ...). Pour remédier à cela, il est prévu que les informations cartographiques soient prochainement mises en ligne sur Internet, ce qui permettra une réactualisation plus régulière et moins coûteuse des données.

## II. Validation du DOCOB

M. le Sous-Préfet reprend la parole et demande si l'assemblée valide officiellement le document d'objectifs, fruit de plusieurs mois de concertation. Depuis le dernier comité de pilotage, seuls quelques détails de forme et quelques remarques ont été intégrées.

Aucune objection n'est effectuée dans la salle ; M. le Sous-Préfet officialise donc la validation du DOCOB.

M. MICHAELY souhaite simplement savoir si ce document est durable, ou s'il peut être révisé ? M. TINGUY, représentant de la DIREN, précise que les orientations du DOCOB sont valables pour une durée de 5 ans, jusqu'à 2011. Ensuite, il sera évalué puis réactualisé.

## III. Election du nouveau Président du COPIL

Jusqu'à présent, M. le Sous-Préfet présidait le Comité de pilotage. Désormais, la loi Développement de Territoires Ruraux (DTR) permet de déléguer cette responsabilité à une collectivité qui en fait la demande et qui est élue.

Concernant le site Vosges du Nord, seul le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord s'est présenté à cette occasion. L'arrêté préfectoral de désignation du Comité de pilotage du site « Vosges du Nord » mentionne 20 collectivités qui sont ainsi dotées d'un droit de vote pour l'élection du nouveau Président. Ce 28/11/06, 13 collectivités sont représentées (élus présents + pouvoirs). Monsieur le Sous-Préfet procède au vote... le Sycoparc est élu à l'unanimité (13 voix pour, aucune contre et aucune abstention).

Le quorum étant atteint, le Sycoparc devient maître d'ouvrage de la mise en oeuvre du document d'objectifs.

Par délibération du Bureau Syndical du Sycoparc, la responsabilité de présider le Comité de pilotage du site Vosges du Nord a été confiée à Daniel BASTIAN, Maire de Dossenheim-sur-Zinsel et Elu du Sycoparc.

Mr. le Sous-Préfet félicite Mr. Bastian, lui rappelle que l'état l'épaulera dans sa mission, notamment en continuant d'assurer le financement du programme Natura 2000. Il remercie également Mr. MORELLE et Mme LONGECHAL pour leur implication au cours de ces longs mois de travail pour arriver à l'aboutissement du document d'objectifs.

Il cède la parole au nouveau Président du Comité de pilotage, Mr. BASTIAN.

Mr. BASTIAN remercie l'assemblée pour la confiance témoignée ; il rappelle que le document d'objectifs validé ce jour est ambitieux et que sa mise en oeuvre nécessitera des moyens notamment de communication. La communication sur le programme Natura 2000 est pour lui un enjeu important car encore trop de partenaires et d'habitants perçoivent le programme Natura 2000 comme une contrainte et non comme une opportunité.

Il passe la parole à Mr. MORELLE.

#### IV. Rappel des actions prévues pour la période 2007-2008

M. MORELLE et Mme LONGECHAL déclinent l'ensemble des actions prévues pour les deux ans à venir dans le cadre de l'animation du DOCOB.

Au cours de cet exposé émanent quelques commentaires et questions :

- lorsque M. MORELLE explique qu'une des actions vise à affiner les contours du site Natura 2000 à l'échelle cadastrale. M. TINGUY rappelle la loi à ce sujet : des ajustements mineurs sur la délimitation du site pourront être envisagés, mais toute modification plus importante devra nécessairement faire l'objet d'une reconsultation de l'ensemble des communes concernées ;

- lorsque Mr. MORELLE et Mme LONGECHAL présentent l'action de maîtrise foncière sur le site, M. le Maire de La Petite-Pierre explique que sa commune procède déjà au rachat de propriétés privées, afin de rassembler le foncier lorsque les propriétaires délaissent les terrains (au prix de 8 euros l'are auquel s'ajoute le prix des bois). Mr MORELLE rappelle que la mise en oeuvre du DOCOB est le fruit d'un ensemble d'actions mises en oeuvre par tous les partenaires. Il convient de mettre en cohérence les politiques d'acquisition des collectivités et de l'ONF avec les enjeux du site. Il précise également que si l'une ou l'autre commune veut se lancer dans une démarche d'acquisition foncière, il reste au service de celle-ci pour faciliter la recherche des terrains et leur rachat ;

- M. CREUSOT de la DDAF demande sur quels critères de délimitation vont être définies les zones humides dans le cas des études d'incidences déclenchées par un remblai ? Comme l'explique M. MORELLE, c'est la cartographie d'habitats qui a été réalisée au 1/5000<sup>ème</sup> qui servira de référence pour définir les contours de cette zone ;

- M. DRONNEAU souhaite savoir quelle est la différence entre une étude d'impact et une étude d'incidence ? M. MORELLE précise qu'une étude d'incidence Natura 2000 se concentre uniquement sur les impacts pouvant affecter les habitats et les espèces Natura 2000

du site. Une étude d'impact est beaucoup plus globale, elle cherche à évaluer les dégradations éventuelles sur l'ensemble des paramètres environnementaux de la zone étudiée. M. TINGUY ajoute qu'une étude d'incidence Natura 2000 a lieu dès lors qu'un régime d'autorisation est requis pour une étude d'incidence Loi sur l'eau ou pour une étude d'impact. Enfin, M. CREUSOT de la DDAF spécifie que, depuis le 01/10/06, toute étude d'incidence au titre de la Loi sur l'eau engendre une étude d'incidence Natura 2000 dès le régime déclaratif ;

- la DIREN fait état des moyens financiers qui vont être octroyés pour la mise en œuvre du DOCOB. Des moyens sont prévus pour l'animation et la mise en place des chartes et contrats dans le cadre du PDRH 2007-2013. Par contre, le budget du Ministère ne permettra certainement pas d'engager de nouvelles études sur le site Natura 2000, ou même des actions de communication pour l'année à venir. Yves MULLER déplore que dans la phase d'état des lieux du DOCOB Vosges du Nord, l'Etat n'ait pas réussi à financer l'intégralité de l'inventaire « oiseaux ». Seul 2500 ha sur les 5000 ont été expertisés, et cela malgré des demandes annuelles de crédit depuis 3 ans pour finaliser cette action par le Parc.

M. BASTIAN exprime son inquiétude sur les crédits qui seront alloués aux opérations hors contrats...et insiste sur le fait que la communication et les études sont des actions tout aussi fondamentales que les contrats pour réussir à changer les pratiques en profondeur au bénéfice de notre patrimoine naturel commun.

Enfin, Mr. BASTIAN remercie et félicite Mr. MORELLE et Mme LONGECHAL pour l'important travail effectué dans cette première phase de concertation et de rédaction du document d'objectifs. Et il clôture ce Comité de pilotage en invitant l'assemblée à un verre de l'amitié.